



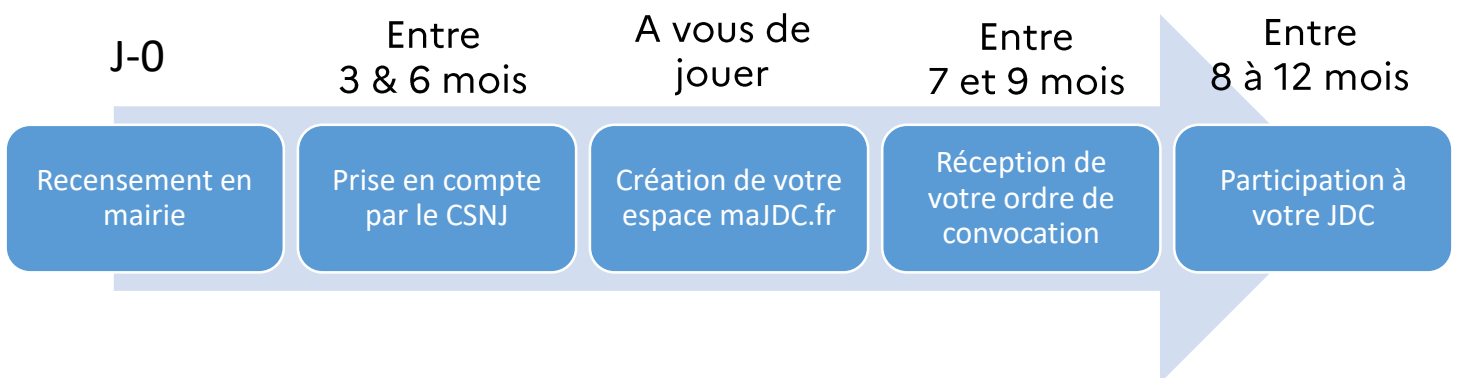
MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES PREMIERES ETAPES

DU RECENSEMENT A LA JDC

- Vous venez de vous faire recenser ? Soyez patient, votre ordre de convocation arrivera dans les prochains mois. Des délais de prise en compte incompressibles sont indépendants de notre volonté.
- 7 mois au plus tard suivant votre recensement en mairie, rendez-vous sur **majdc.fr** afin de créer votre compte sur lequel vous retrouverez toutes les informations nécessaires.
- Votre attestation de recensement fait foi lors de la présentation à des examens pour les moins de 17 ans. Au-delà, une attestation provisoire vous sera délivrée, à votre demande, par le CSNJ une fois votre espace personnel créé.



VOTRE SITUATION EVOLUE ?

- Pour tout changement d'adresse postale ou courriel, prière de mettre à jour vos renseignements dans votre espace **majdc.fr**.
- **Vous déménagez en dehors des départements 27, 28 et 76 ?** Informez le CSNJ de votre ancien lieu de résidence en indiquant votre nouvelle adresse. Le CSNJ transfèrera votre dossier au CSNJ de votre nouvelle adresse.
- **Etudiant ?** Cela fonctionne également : vous avez la possibilité de renseigner votre lieu d'étude pour y effectuer votre JDC.
- Un changement d'établissement scolaire ? Une situation professionnelle qui évolue ? Informez le CSNJ qui prendra en considération vos nouveaux changements.

AVANT DE CONTACTER LE CSNJ

- Pour toute demande au CSNJ, veuillez vous assurer que la réponse ne se trouve pas sur votre espace **majdc.fr** ou sur l'espace FAQ disponible à l'adresse suivante : <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/faq>



MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FAQ JDC

Quand vais-je recevoir ma convocation ?	A compter du jour de votre recensement il faut compter entre 7 à 9 mois avant de recevoir sa convocation.
Quand vais-je effectuer ma JDC ?	A date de votre recensement, il faut compter 8 à 12 mois avant de pouvoir participer à la JDC.

PLUS D'INFORMATIONS SUR LA JDC ?

Rendez-vous sur <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/> pour découvrir le déroulé d'une journée, des témoignages, des quizz...

CONTACTER LE CSNJ

Le CSNJ de Rouen ne reçoit pas de public. Toute demande doit être adressée :

Via votre espace **majdc.fr** (canal à privilégier)

Via la plateforme

Téléphonique 09 70 84 51 51

Par courrier : CSNJ
3, rue d'Herbouville
CS11 313 76178 ROUEN CEDEX
(délais de réponse sous 10 jours ouvrés)

Par courriel : csnj-rouen.contact.fct@intradef.gouv.fr
(délais de réponse sous 5 jours ouvrés)

Horaires d'ouverture de la plateforme téléphonique :

Du Lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Le vendredi de 9h00 à 12h00

Prière d'indiquer tous les éléments permettant de vous identifier :
NOM, PRENOM, DATE & LIEU DE NAISSANCE, DATE DE RECENSEMENT, NID (si connu)

Des questions ? Rendez-vous sur
<https://presaje.sga.defense.gouv.fr/faq>